

Les Nouvelles de Loire-Atlantique



La lettre électronique

27 mars 2020

N°2

A mesure que l'épidémie (la pandémie) de coronavirus avance elle dévoile les faiblesses du système de santé français.

Faiblesses savamment orchestrées par les gouvernements successifs qui, à la baguette, ont décidé de faire gérer les hôpitaux publics comme des entreprises privées.

Cela a pour conséquence de livrer professionnels de santé et patients à une forme

de précarité sanitaire.

Non, la santé n'est pas une marchandise, c'est un droit ! Elle ne peut être condamnée

à suivre des logiques de rentabilité financière.

C'est ce que dénoncent depuis des années aides-soignants, infirmiers, médecins, personnels techniques et administratifs qui

voient leurs conditions de travail se dégrader.

La catastrophe était annoncée, elle était connue de tous, tout au moins des dirigeants, elle résulte de choix politiques (et non d'amateurisme) dont les responsables devront rendre des comptes !

Un système de santé à bout de souffle

PÉNURIES



« S'il y a un symbole de l'abandon dont nous sommes victimes, c'est bien cet objet qui manque (ndlr : les masques), pas seulement ici, mais partout. Il y a des médecins libéraux, des infirmières, des kinésithérapeutes qui se rendent chez les malades qui ont besoin d'eux sans le moindre masque. »
Un urgentiste parisien

Il y a plus de deux ans maintenant des parlementaires communistes, députés, sénateurs, entamaient un tour de France des Hôpitaux. Dans ce cadre la fédération de Loire-Atlantique du PCF avait alors accueilli les sénatrices Laurence Cohen et Michelle Gréaume qui avaient visité des services des hôpitaux de Nantes et St-Nazaire et rencontré des personnels. Fruit de ces 150 visites dans des éta-

blissements hospitaliers et des EHPAD, les parlementaires communistes ont relevé l'urgence de changer de politique et de débloquer des moyens humains et financiers alors que de nombreuses directions, organisations syndicales, personnels les avaient alertés sur un système à bout de souffle.

Selon ces parlementaires, les hôpitaux auraient besoin de 100 000 emplois en urgence et les EHPAD, 300 000 sur trois ans.

Des propositions, les parlementaires communistes en ont d'autres, parmi lesquelles :

La régulation de l'installation des médecins pour une meilleure répartition territoriale, la création d'un seuil minimal de présence hospitalière dans chaque bassin de vie, l'instauration d'un moratoire contre les fermetures d'établissements, de lits, la généralisation le tiers payant, et nombre d'autres mesures pour financer l'hôpital public et les besoins de santé...

Inaction : des médecins portent plainte contre Edouard Philippe et Agnès Buzyn

Trois médecins, représentants d'un collectif de soignants, ont porté plainte contre le Premier ministre Edouard Philippe et l'ex-ministre de la Santé Agnès Buzyn.

Ils les accusent de s'être "abstenus" de prendre à temps des mesures pour endiguer l'épidémie de coronavirus.

"Les soignants sont en danger grave, et la population française avec eux, ce qui aurait pu être évité si les bonnes décisions avaient été prises à temps" assurent les trois plaignants (Philippe Naccache, Emmanuel Sarrazin et Ludovic Toro). Ils ont saisi la Cour de justice de la République le 19 mars dernier. Ils estiment que le Premier ministre Edouard Philippe et l'ex-ministre de la Santé Agnès Buzyn, "avaient conscience du péril et disposaient des moyens d'action, qu'ils ont toutefois choisi de ne pas exercer".

Affaire à suivre !

Etat d'urgence sanitaire, les pleins pouvoirs à l'exécutif !

Face à l'épidémie de Covid-19, jeudi 19 mars 2020, le Sénat s'est montré favorable au projet de loi visant à instaurer l'état d'urgence sanitaire en France. Pour être définitivement adopté, le texte a dû être examiné vendredi 20 mars à l'Assemblée nationale et voté par le Parlement. Après 4 heures de débat (dans un parlement vide, trois députés par groupe étaient autorisés), la commission mixte paritaire, constituée de 7 députés et de 7 sénateurs s'est accordée sur l'instauration de l'état d'urgence sanitaire dimanche 22 mars 2020. La loi est publiée au Journal officiel dès le lundi 23 mars.

La loi sur l'état d'urgence sanitaire se compose d'une série de mesures à priori

exceptionnelles qui confère à l'exécutif des pouvoirs exorbitants. Elle autorise le gouvernement à prendre, par ordonnances, une série de mesures dont :

- La limitation des libertés individuelles, fixées par le Premier ministre. Parmi elles : *"la liberté d'aller et venir, la liberté d'entreprendre et la liberté de réunion"*.
- Le report du second tour des municipales *"au plus tard au mois de*



Mesures d'urgence pour faire face au Coronavirus : *"Le rassemblement de la Nation que tout le monde appelle de ses vœux ne se décrète pas, il se construit. Or nos propositions, notamment celle d'un comité de suivi de l'état d'urgence sanitaire associant le Parlement et les associations d'élus locaux, n'ont pas été retenues. C'est pourquoi nous voterons contre votre projet de loi."*

Fabien Roussel, Secrétaire National du PCF, Député

juin 2020"

- La possibilité d'ordonner des réquisitions *"de tout biens et services nécessaires afin de lutter contre la catastrophe sanitaire"* (utiliser des taxis et des hôtels pour le personnel soignant, réquisitionner du matériel médical...)
 - L'instauration de mesures pour soutenir les entreprises. **Comprenez, qui ne favorise pas les salariés.** En effet, les entreprises pourront déroger à la durée légale du travail, contrairement les salariés confinés à prendre RTT et congés. Un volet social du texte qui repose essentiellement sur des régressions et ce pour une durée illimitée !

Cet état d'urgence sanitaire est *"déclaré pour une durée de deux mois"* à compter de l'entrée en vigueur de la loi. Sa mise en place pourra toutefois être renouvelée.

Les députés communistes, socialistes et LFI se sont opposés à l'adoption de cette loi.

A voir :

Quand Fabien Gay dévoile le deux poids deux mesures du gouvernement dans la gestion de la crise et l'instauration d'un état d'urgence sanitaire.



A lire :

Les éditions *Raison d'Agir* ont mis en ligne gratuitement le livre de Pierre-André Juven, Frédéric Pierru et Fanny Vincent sur les réformes qui ont conduit à "la casse" de l'hôpital public.

Ce livre propose une analyse des politiques hospitalières successives qui ont abouti à la crise actuelle. Une véritable casse de ce service public engagée par des réformateurs adeptes de l'acculturation de l'univers médical à des logiques managériales.



La vie plutôt que l'économie et les profits ! Communiqué des députés communistes

La vie plutôt que l'économie et les profits : stoppons le travail dans les secteurs non-essentiels !

Depuis maintenant une semaine, la France est entrée en confinement. Durant cette période difficile, parfois coupé de ses proches, chaque Français est appelé à limiter au plus strict minimum ses déplacements pour ralentir la propagation du virus.

Chaque jour pourtant, de nombreux salariés bravent ce confinement pour se rendre au travail : ce sont les soignants qui aujourd'hui sont en première ligne contre le virus, mais aussi les caissières des supermarchés, les ouvriers de l'énergie, les policiers ou encore les routiers et les cheminots qui permettent le transport des marchandises élémentaires.

Nous souhaitons rendre hommage à toutes ces femmes et ces hommes qui exercent dans des secteurs essentiels à la Nation et qui, chaque jour, s'exposent pour permettre à notre pays de rester debout.

A côté de tous ces salariés, d'autres, pour lesquels le télétravail n'est pas possible sont encore aujourd'hui contraints de se rendre au travail, alors même qu'ils n'exercent pas dans des secteurs indispensables : c'est le cas des ouvriers des chantiers navals de Saint Nazaire, de l'usine Alstom dans le valenciennois ou encore certains ouvriers du bâtiment.

Dans le même temps, le ministre du travail appelle à « challenger » les entreprises qui, par esprit de responsabilité ont fermé, et juge irresponsable la position d'une organisation du bâtiment qui appelle à cesser le



Le secrétaire national du PCF et député du Nord, Fabien Roussel dénonce un gouvernement « obnubilé par la poursuite de l'activité économique ». (...) *"Le monde du travail est d'ailleurs en première*

ligne, 40% des travailleurs sont au front et 45% sont obligés de travailler alors que leur activité n'est pas indispensable. Nous demandons que cet élan de solidarité soit celui de toute la société. Qu'il associe les multinationales, les banques, les assuran-

travail. Ces propos sont inacceptables et traduisent, dans les faits, les véritables priorités de ce gouvernement que sont la poursuite de la vie économique et la recherche aveugle de la croissance au détriment de la reconnaissance du monde du travail et de ses héros du quotidien.

Au même titre qu'il est essentiel de limiter

les activités de nos concitoyens au strict minimum pour enrayer la propagation de la pandémie, il est du devoir du gouvernement de limiter les activités économiques au strict nécessaire, c'est-à-dire aux activités des secteurs essentiels à la Nation.

Ce fût l'objet des questions, posées par les députés communistes Fabien Roussel et Sébastien Jumel au gouvernement, et de l'amendement déposé dans le cadre du projet de loi d'urgence sanitaire la semaine dernière.

Devant l'absence de réponse et l'entêtement du gouvernement, nous réitérons notre demande pour que soit rapidement mis en place une concertation avec les organisations syndicales et patronales permettant de dresser, par décret, la liste des secteurs essentiels à la Nation. Dès lors, seuls ces secteurs pourront poursuivre le travail durant la période de confinement, ce qui permettra de mettre à l'abri tous les salariés des secteurs non-indispensables.

Lors de son allocution, le Président de la République affirmait que rien ne serait plus comme avant. Dont acte. Nous appelons désormais le gouvernement à changer ses priorités, parce que la vie et la santé doivent primer sur l'économie et les profits.

Le logement un droit pour tous

Alors que les plus précaires pâtissent le plus de la crise sanitaire, le DAL se mobilise pour les mal-logés :

« Face à la crise sanitaire, qui impacte déjà fortement les sans logis, mal logés, locataires et les classes populaires en général, des mesures exceptionnelles doivent être prises !

Le DAL et les organisations signataires de l'appel du 28 mars, journée européenne, ont écrit un [courrier à Julien Denormandie](#) et appellent [pour le 28 mars au raffut aux fenêtres pour le logement dans le cadre de la mobilisation européenne à 18h](#), n'hésitez pas à [relayer l'évènement facebook](#).

Ensemble, demandons :

- la réquisition immédiate - pour les sans-

logis, les très mal logés, les victimes de violence



- le moratoire des loyers et le rétablissement renforcé des APL

- le moratoire des factures d'énergie, d'eau, de téléphone et d'internet

- l'arrêt du harcèlement des sans abris et des mises à la rue qui continuent

Une Pétition a été lancée avec des personnalités, des militantEs, des mal-logés ... pour demander au Gouvernement ces mesures en urgence: [Pour signer la pétition, c'est ici](#)

Le DAL propose à celles et ceux qui le souhaitent d'[organiser la solidarité dans leur immeuble](#), de nombreux immeubles et quartiers s'y sont déjà mis !

Enfin pour suivre les "paroles de sans-logis et mal logés en temps de coronavirus", [le DAL a créé cette page facebook](#). >>

La fédération de Loire Atlantique du PCF reste active

Si la maison des communistes de Loire-Atlantique reste porte close depuis le début du confinement, le conseil départemental, l'exécutif départemental et les permanents sont à pied d'œuvre pour assurer une continuité militante et politique.



A l'exemple des instances nationales, l'exécutif départemental et le conseil départemental se réunissent régulièrement par visioconférence.

Un dernier conseil départemental a eu lieu ce jeudi 25 mars. Ont été évoqués la dernière période électorale et les seconds tours qui sont pour le moment reportés au mois de juin, mais surtout la continuité politique et militante du Parti Communiste dans le département.

Au rang des mauvaises nouvelles, dans la situation épidémique actuelle, la Fête des

Nouvelles prévue les 30 et 31 mai est annulée. En effet, même s'il est à souhaiter que le coronavirus ne fasse plus courir de risques d'ici là, organiser cette fête tout en étant confiné relève de l'impossible. De même, il ne serait pas raisonnable d'engager des frais dans l'organisation de la Fête pour au final se voir obliger de l'annuler, elle sera sans doute remplacée par un événement convivial en direction des militantes et des militants ! Il en ira sans doute de même du premier mai et de la vente de muguet ainsi que des événements liés au centenaire de notre parti qui devront se dérouler plus tard dans l'année.

Pour autant le combat continue

Dans le contexte, la vigilance des communistes s'impose !

Les communistes ont des choses à dire et le disent ! Par exemple, pour ce qui concerne les ordonnances qui découlent de la loi d'urgence sanitaire (voir les articles précé-

dents) ou encore agissent au quotidien en leur qualité de militant ou d'élu pour participer ou mettre en place des actions de solidarité concrètes.

Dans l'immédiat pour assurer la continuité le conseil départemental met en place deux pôles de travail :

- Un pôle autour de l'organisation chargé de maintenir le lien avec les communistes.
- Un pôle chargé de travailler sur la situation sociale et les entreprises.

Bien entendu, les Nouvelles continueront de vous tenir informés régulièrement du travail de la fédération dans cette période de crise.



La solidarité en acte !

Dans cette période de crise sanitaire sans précédents, l'attention que nous pouvons porter aux autres révèle toute son importance. Partout en France, de nombreux citoyens ont ainsi répondu présents pour venir soutenir les initiatives de solidarité concrètes portées par les institutions ou les associations. Ces actions qui irriguent de nombreux secteurs (solidarité, santé, culture...) ont souvent besoin de l'appui de volontaires pour fonctionner. Qu'il s'agisse par exemple de participer à la distribution d'aide alimentaire ou à des veilles téléphoniques, chacun en fonction de ses moyens, peut contribuer à faire vivre la fraternité dont nous avons tant besoin.



Une plate-forme nationale intitulée "Réserve Civique" vient ainsi d'être récemment mise en ligne (lien suivant : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>) par les autorités pour recenser les propositions et

les demandes de soutiens. Que l'on soit porteur de projet ou simple citoyen bénévole, chacun peut s'y inscrire et consulter les demandes de son territoire pour s'y engager.

A l'échelle des territoires le foisonnement dans le domaine est également réel. Ainsi à Nantes et grâce à l'engagement de la Ville, une plateforme numérique permet de mettre en relation les structures qui ont besoin de volontaires et les citoyens bénévoles (lien suivant : <https://metropole.nantes.fr/entraide>). Nul doute que ces actions vertueuses continueront d'essaimer prochainement !